

DECISION DU

TRIBUNAL ADMINISTRATIF D'ORLÉANS

12/02/2024

N° E24000012 /45

le président du tribunal administratif

Décision désignation commissaire enquêteur

Vu, enregistrée le 05/02/2024, complétée le 09/02/2024, la lettre par le préfet de Loir-et-Cher demande la désignation d'un commissaire enquêteur en vue de procéder à une enquête publique ayant pour objet :

la demande de permis de construire déposée par la société S.A.S. URBA 411 en vue de la réalisation d'un parc photovoltaïque au sol situé lieu-dit "La Vallée Maréchal" sur le territoire de la commune de VILLEBAROU (Loir-et-Cher) ;

Vu la décision en date du 1^{er} septembre 2023 par laquelle le président du tribunal a donné délégation permanente à Monsieur Denis LACASSAGNE, président, à l'effet de désigner les commissaires enquêteurs chargés des enquêtes publiques et leurs suppléants ;

Vu le code de l'environnement ;

Vu le code de l'urbanisme ;

Vu le décret n° 2009-1414 du 19 novembre 2009 relatif aux procédures administratives applicables à certains ouvrages de production d'électricité ;

Vu les listes départementales d'aptitude aux fonctions de commissaire enquêteur établies au titre de l'année 2024 ;

DECIDE

Article 1^{er} : Monsieur Bernard MENUJER est désigné en qualité de commissaire enquêteur pour l'enquête publique mentionnée ci-dessus.

Article 2 : Monsieur Roland LESSMEISTER est désigné en qualité de commissaire enquêteur suppléant pour l'enquête publique mentionnée ci-dessus.

Article 3 : Pour les besoins de l'enquête publique, le commissaire enquêteur est autorisé à utiliser son véhicule, sous réserve de satisfaire aux conditions prévues en matière d'assurance, par la législation en vigueur.

Article 4 : La présente décision sera notifiée au préfet de Loir-et-Cher, à Monsieur Bernard MENUQUIER, à Monsieur Roland LESSMEISTER et à la société S.A.S. URBA 411.

Le président délégué,



Denis LACASSAGNE